

PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DU CRÉATIVLAB AMPIRIC

1. DESCRIPTION

Le CréativLab, partie intégrante de la Cité Méditerranéenne de l'Éducation (CiMED), s'inscrit dans l'Action 4 du pôle Ampiric, lauréat en 2020, de l'appel à projets « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »¹. Il s'agit d'un espace de coopération de recherche et d'action dédié aux enseignants, pédagogues, chercheurs et entreprises. Coordinné par l'ANRT, et à travers elle, son groupe de travail sur la « Pédagogie par le jeu », il bénéficie du soutien et de l'accompagnement de tous les partenaires d'Ampiric. Au terme des dix ans du pôle Ampiric, le CréativLab aspire à devenir un lieu d'innovation, de formation, de recherche et d'échanges, ouvert au public.

2. OBJECTIFS

L'objectif du CréativLab est triple :

- Coproduire, expérimenter et labelliser des ressources pédagogiques permettant d'améliorer les apprentissages fondamentaux à destination des enseignants et des formateurs
- Faire émerger une intelligence collective publique-privée et contribuer aux communautés de pratiques développées dans le cadre d'Ampiric
- Développer une filière française spécialisée dans la production d'outils pédagogiques.

3. FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du CréativLab est articulé autour des actions suivantes :

- **L'initiation et l'accompagnement de projets collaboratifs.** Chaque année, des projets de recherche partenariale portés conjointement par des responsables d'entreprises, des chercheurs et des enseignants d'établissements scolaires sont sélectionnés. Ces projets doivent répondre aux besoins des enseignants et être au service de l'apprentissage des savoirs fondamentaux et de l'apprentissages de ces savoirs en contextes spécifiques
- **Une évaluation des ressources produites ou perfectionnées.** Les outils pédagogiques développés ont vocation à être évalués auprès de classes partenaires. Ces expérimentations / tests² pourront avoir lieu :
 - Au sein d'une salle d'expérimentation installée dans le CréativLab
 - Ou directement dans les établissements scolaires (**sous réserve d'obtenir les autorisations des services de l'Éducation nationale. L'accès au terrain académique n'est en aucun cas garanti par le CréativLab**)

¹ Porté par Aix-Marseille Université, Ampiric est l'un des trois projets lauréats de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du PIA 3.

² En accord avec la réglementation en vigueur.

- **La mise en réseau des acteurs, entre terrain, formation, recherche et entrepreneuriat.** Diverses manifestations sont organisées telles que des speed-datings, colloques, conférences, séminaires, forums, hackathons, etc. à Marseille, Avignon, Nice ou Paris, voire à l'étranger.

3.1. Sélection et accompagnement des projets

La sélection et l'accompagnement des projets s'effectuent selon le calendrier suivant³ :

- **Janvier** : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt. Une plateforme de dépôt des projets est ouverte. Les candidats, ayant déposé un projet, sont invités à participer à un speed-dating. Son objectif est de créer un espace de rencontres entre des partenaires potentiels pour co-construire des projets de recherche partenariale, qui par la suite, pourront éventuellement être soumis au comité de sélection du CréativLab.
- **Février** : Clôture de la plateforme de dépôt de projets⁴. Les candidats pourront, si besoin, solliciter l'aide de la CARDIE. Selon les projets, cette aide se traduira par les actions suivantes : reformulation du projet à l'écrit et à l'oral ; mise en lien avec d'autres équipes travaillant sur des sujets semblables ; proposition d'une formation thématique ; co-intervention/animation ; diffusion lors des différents événements organisés.
- **Mars - Avril** :
 - 1) Organisation du speed-dating.** Dans ce cadre, les projets sont présentés devant l'ensemble des partenaires d'Ampiric (chercheurs, entreprises, enseignants). Le but est de susciter les coopérations, la co-construction de projets et de créer des synergies. À l'issue du speed-dating, les porteurs déposeront un dossier sur une nouvelle plateforme de dépôt des projets. Ils devront décrire leur projet de recherche partenariale issu des échanges noués avec les partenaires d'Ampiric pendant et après le speed-dating. Une date limite est annoncée aux porteurs de projets. Pour que la candidature soit recevable, les porteurs de projet doivent obligatoirement indiquer :
 - un budget prévisionnel ;
 - les noms et coordonnées des nouveaux partenaires. Le projet doit impérativement être co-construit par le binôme entreprise/institution académique ;
 - le projet de recherche partenariale.
 - 2) État d'avancement des projets.** Le jour du speed-dating, un temps est consacré à la présentation des projets lauréats du CréativLab les années précédentes. L'objectif est de faciliter les échanges d'expérience entre les porteurs de projets novices et les plus avancés.
- **Mai - juin** : Clôture de la plateforme de dépôt des projets. Les candidatures définitives sont sauvegardées par les porteurs avant la fermeture de la plateforme. Chaque projet est ensuite étudié par deux chercheurs référents désignés par Ampiric. Il remplira un dossier d'évaluation et donnera un avis favorable ou défavorable aux projets.
- **Juin - juillet** : Sélection des projets ayant obtenu deux avis favorables par les chercheurs référents. Le comité de sélection est composé de membres du Conseil Scientifique Interne du

³ Selon le déploiement du projet dans son ensemble, ce calendrier pourrait être amené à évoluer.

⁴ Pour toute question relative au CréativLab : creativlab@anrt.asso.fr

pôle Ampiric, et le cas échéant d'évaluateurs extérieurs. Le comité de sélection prend en compte les rapports d'évaluation des chercheurs-référents. Il sélectionne :

- **Des projets lauréats du CréativLab** : ils bénéficient de l'accompagnement du CréativLab pour développer, évaluer et mettre sur le marché des ressources pédagogiques innovantes. De plus, les porteurs sont invités à présenter leur initiative lors des « Labs de l'innovation », co-organisés par la CARDIE, l'INSPÉ et Réseau Canopé ;
- **Selon les années et les projets présentés, des projets dits « incubés » ou « encouragés à se représenter »** : le CréativLab offre la possibilité aux porteurs de faire mûrir leurs projets jugés prometteurs, en mettant à leur disposition son réseau et l'accompagnement de la CARDIE.

Les résultats sont annoncés aux porteurs des projets avant le **15 juillet**.

Le contrat de collaboration leur est transmis par Mathilde Favier, cheffe de projet du pôle Ampiric. Les porteurs des projets lauréats sont invités à :

- **Prendre connaissance du contrat** ;
 - **Rédiger un programme de collaboration qui sera annexé au contrat**. Ce programme comprend la synthèse du projet scientifique, la durée, le calendrier, le budget en lien avec les dépenses éligibles au CréativLab, les apports des partenaires et les livrables attendus.
- **Septembre** : Après avoir pris connaissance du contrat de collaboration, **les porteurs des projets sont convoqués par Mathilde Favier, cheffe de projet Ampiric, à une réunion afin de répondre aux questions soulevées par ce document**. Chaque contrat est adapté aux différents projets.

Les contrats doivent être renvoyés à Mathilde Favier (mathilde.favier@univ-amu.fr) avant le 30 septembre, afin d'être mis à la signature du Président d'Aix-Marseille Université, tutelle du laboratoire de recherche associé, puis de la structure socio-économique.

A noter : lors de la réunion de septembre, Réseau Canopé proposera aux porteurs lauréats de bénéficier des services de son « [accélérateur d'innovations pédagogiques](#) », cf. Annexe 1.

3.2. Critères de sélection des projets

Pour sélectionner les projets, le comité de sélection s'appuie sur les rapports d'évaluation rédigés par les chercheurs-référents désignés au moment du dépôt final des candidatures par les porteurs de projets.

Les critères de sélection sont basés sur :

- **La qualité du projet** : définition, intérêt et qualité scientifique, intérêt socio-économique, faisabilité (calendrier prévisionnel, moyens), interactions avec les enseignants, les chercheurs et les entreprises (capacité à créer de l'intelligence collective), impact du projet sur le monde éducatif dont sa capacité à améliorer les résultats ou les comportements des apprenants, à faire évoluer les pratiques enseignantes ou éducatives, à engendrer une évolution du fonctionnement de l'établissement et de son environnement immédiat ;

- **L'implication de l'entreprise** : compréhension des besoins, expérience en recherche partenariale, intérêt et motivation à s'engager, encadrement d'un doctorant (si le projet le nécessite), niveau d'engagements pour atteindre les objectifs, pertinence du projet par rapport au marché (description du marché), déploiement du projet sur le marché (go-to-market) ;
- **L'adéquation du laboratoire et sa pertinence dans le projet** : expertise scientifique, compétences au service du projet, expérience en recherche partenariale, intérêt et motivation à s'engager, encadrement d'un doctorant (si le projet le nécessite), engagements pour atteindre les objectifs ;
- **Une formation par la recherche (si le projet le nécessite)** : recrutement d'un doctorant ; sujet adapté au projet, financement, capacité du candidat à mener la recherche (s'il est identifié avant la soumission du projet), encadrement, résultats attendus et impacts.

3.3. Apports du CréativLab aux projets lauréats et incubés

Le CréativLab offre l'occasion aux porteurs de projets de :

- **Nouer des partenariats entre les acteurs de l'éducation, de la recherche et du monde de l'entreprise.** Ces collaborations, avec notamment les partenaires du pôle Ampiric (Action 3, INSPÉ, CARDIE, ANRT), permettent de partager les problématiques de recherche et de mutualiser les moyens humains et techniques pour développer des outils pédagogiques jusqu'à leur validation et leur transfert vers le marché. À noter, d'une part, que Réseau Canopé pourra mettre à la disposition des industriels une part de son offre de service en matière de conseil et d'expertise pour développer des solutions adaptées aux attentes et aux besoins de la communauté éducative. D'autre part, la CARDIE pourra proposer un accompagnement aux porteurs de projets.
- **Évaluer les ressources produites.** Le CréativLab donne la possibilité de co-construire avec les chercheurs et les enseignants des méthodes qualitatives et quantitatives d'évaluation des ressources produites, tout en respectant les règles éthiques. Testées auprès des apprenants, elles fournissent des connaissances utiles pour apprécier le potentiel des innovations, mesurer leurs résultats et impacts, identifier les conséquences inattendues et accompagner les transformations nécessaires. Pour ce faire, les évaluations seront menées en « conditions réelles », soit dans une salle d'expérimentation installée dans la CiMED, soit directement dans les établissements scolaires des réseaux académiques. Toutefois, il est précisé que **l'accès au terrain est soumis aux autorisations des services de l'Éducation nationale et n'est, en aucun cas, garanti par le CréativLab.**
- **Avoir accès à des ressources et partager les connaissances dans un réseau.** Le CréativLab propose aux porteurs de projet non seulement d'avoir accès à des ressources mises en place par la CARDIE et le Réseau Canopé (fiches ressources sur une thématique, cartographie des actions innovantes dans l'académie, etc.), mais aussi d'échanger des connaissances, partager des bonnes pratiques et valoriser les expérimentations. Dans cette perspective, une programmation d'événements (colloques, conférences, séminaires, forums, hackathons, gamelabs, journées de démonstration des ressources produites, « Lab de l'innovation », etc.) est établie chaque année. Elle a pour but à la fois de diffuser des savoirs, de renforcer les synergies entre les parties prenantes et de contribuer au rayonnement des projets lauréats.

- **Pérenniser et développer à grande échelle les expérimentations réussies.** Le CréativLab a pour ambition d'évaluer le potentiel des ressources pédagogiques produites, de mesurer la performance atteinte à un certain stade de maturité et de permettre le transfert vers le marché.
- **Bénéficier d'un financement.** Le programme dispose d'un budget global de 57 000 € par an pour financer les dépenses de fonctionnement des projets. La subvention est reversée au laboratoire de rattachement du chercheur porteur du projet soutenu par le CréativLab à son démarrage. Les porteurs de projet adressent leurs besoins directement au laboratoire (achat d'équipements ou organisation de déplacement).
 - Les projets lauréats du CréativLab : ils bénéficient d'un financement de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 15 000 € pour l'ensemble du projet. La durée maximale du projet est de trois ans. Les dépenses éligibles incluent :
 - ✓ Déplacements pour participer à des réunions (transport, hébergement, repas)
 - ✓ Prestations de service (sur la base de factures et d'un numéro de SIRET pour être enregistré comme fournisseur dans la base d'AMU)
 - ✓ Accompagnement des doctorants (maximum 1 000 €/doc/an pour la participation à un colloque, déplacements, publications, etc.)
 - ✓ Les enseignants des établissements scolaires participant à la conception de contenus pédagogiques pourront percevoir une rémunération. Le volume des vacations sera limité et fixé par la DAFIP

À noter :

- Les entreprises ne peuvent pas percevoir un financement pour des prestations directement liées à leur activité. Toutefois, la maintenance d'une plateforme peut être sous-traitée et rémunérée par le biais de prestations de service.
- **Aix-Marseille Université applique 15 % de frais de gestion à tous les contrats établis avec les entreprises privées.**
- **Si le projet doit faire l'objet de cofinancement, il importe de le signifier dans le dossier de candidature et de faire apparaître explicitement le budget demandé au CréativLab Ampiric.**

En contrepartie de ces apports :

Les projets lauréats s'engagent d'une part à :

- **Renseigner, en février de l'année N+1 et de l'année N+2, les fiches de suivi élaborées par le Dispositif de suivi et d'évaluation (DSE) transverse au projet Ampiric.** Ces fiches doivent permettre de suivre l'évolution du projet jusqu'à son aboutissement et d'arbitrer les priorités et les questions de financement
- **Renseigner la fiche-bilan envoyée par le DSE** afin de présenter les résultats des trois années d'accompagnement.
Les fiches de suivi et la fiche bilan seront examinées par le Comité de Suivi des Projets (CSP) du CréativLab⁵
- **Contribuer de manière régulière à la valorisation des travaux** notamment en alimentant les pages dédiées du site web Ampiric et en participant aux séminaires, speed-datings, journées de présentation des ressources organisés par l'Action 5 du pôle Ampiric

⁵ Le Comité de Suivi des Projets est décrit dans la partie 4.3. de ce protocole.

- **Valoriser leur participation au pôle pilote Ampiric dans l'ensemble de leurs actions de communication et leurs publications** en lien avec le projet lauréat, en respectant la charte de publication du projet Ampiric et les logos correspondants.

(voir <https://www.univ-amu.fr/fr/public/ampiric>).

À noter : que tous les projets ayant bénéficié d'un accompagnement du CréativLab, et donnant lieu à une publication ou communication scientifique, devront respecter cette charte.

En cas d'abandon, d'interruption ou de non-reconduction d'un projet, les porteurs s'engagent à ne plus utiliser le logo Ampiric sur leurs documents à compter de la date d'arrêt du projet.

- **Les projets dits « incubés » ou « encouragés à se représenter » :** ils ne bénéficient pas d'un financement du CréativLab mais pourront, si besoin, percevoir un financement fléché (via l'appel à projets Seed funding de l'action 3) pour prendre en charge uniquement des déplacements. Des ressources humaines seront mises à leur disposition par l'intermédiaire d'un accompagnement proposé par la CARDIE (15h en présentiel réparties dans l'année à partir du 1^{er} octobre et 3 h d'accompagnement à distance). Les accompagnateurs de la CARDIE sont formés, polyvalents et qualifiés dans une discipline en lien avec le projet. Toutefois, ils ne sont pas issus de la recherche.

En contrepartie de ces apports :

Les porteurs de ces projets s'engagent à **participer au speed-dating de l'année suivante.**

À noter : Les dépenses d'investissement (achat d'équipement pour la salle d'expérimentation ou de matériels pour les projets) et de masse salariale (technicien et ingénieur) sont transverses à l'ensemble du projet Ampiric. **Les équipements appartiendront à Ampiric et seront mis gracieusement à la disposition des porteurs des projets lauréats ou « incubés ».**

3.4. Suivi des projets lauréats et incubés

Les porteurs de projet s'engagent à présenter annuellement devant l'ensemble des partenaires d'Ampiric un état d'avancement de leur projet (au moment du speed dating), à remplir les fiches de suivi (en février de l'année N+1 et N+2) et la fiche bilan des travaux, dans le cadre du Dispositif de Suivi et d'Évaluation transverse au pôle Ampiric.

Les porteurs de projet s'engagent à tenir informés le CréativLab de toute publication et à mentionner le CréativLab et Ampiric dans leur publication ou toute forme de valorisation directe des travaux.

Le Comité de Suivi des Projets se réserve le droit de stopper le financement en cas de manquement avéré aux obligations d'un des porteurs de projet.

3.5. Le soutien aux expérimentations et aux évaluations des ressources pédagogiques

3.5.1. Avis du comité d'éthique AMU

Le comité d'éthique AMU a été sollicité pour remettre un avis sur l'ensemble des recherches menées dans le cadre du Pôle Ampiric. Le numéro de cet avis pourra être utilisé à des fins de publication. Selon, le type d'expérimentations mises en œuvre, le Comité de Protection des Personnes devra également être saisi (voir cadre réglementaire des démarches innovantes ou expérimentales mis en ligne sur le site de la CARDIE : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10514503/fr/cadre-reglementaire-des-demarches-innovantes-ou-experimentales)

3.5.2. Les salles d'expérimentation

Un plateau expérimental composé de quatre salles d'expérimentation est installé dans le CréativLab, au sein du **Campus Étoile, site de Saint-Jérôme, 52 avenue Escadrille Normandie Niemen, 13013 Marseille.**

La salle principale représente un espace de travail similaire à une classe pouvant contenir jusqu'à 30 élèves (merci de noter que le respect des distances sanitaires peut conduire à réduire ce nombre à 15-20 élèves).

Elle est équipée d'un mobilier flexible, adapté à différents âges, permettant des expérimentations collectives variées à l'aide d'un maillage audio-visuel intégré au niveau du plafond ou à l'aide de matériel d'étude mobile pouvant être emmené sur place pour permettre d'évaluer les impacts des outils développés au sein du CréativLab sur les performances d'apprentissage des apprenants (allant des élèves de maternelle à la formation des adultes) et sur la professionnalité enseignante tout au long de la vie professionnelle.

Les trois salles d'expérimentation annexes ont pour objectif l'étude du comportement individuel avec les approches respectives suivantes : l'oculométrie (étude de la position du regard), l'électroencéphalographie (étude de l'activité électrique du cortex) et multi-média (enregistrements audio-visuel).

3.5.2.1. Description du matériel et des équipements

Les salles d'expérimentation proposeront de la :

- captation audio-visuelle,
- diffusion audio-visuelle,
- équipement informatique,
- imagerie cérébrale,
- oculométrie,
- autres mesures physio-métriques (rythme cardiaque, sudation etc.).

Enfin, un système de stockage de données sera mis en place. Il sera composé d'une station de travail, une unité de stockage NAS avec un dispositif de sauvegarde à distance et un accès à un système d'archivage. Trois postes de travail équipés de logiciels et d'applications permettant le traitement des données seront également installés.

(Voir [Liste du matériel et les expérimentations possibles](#))

3.5.2.2. Conditions d'accès

Les porteurs de projets lauréats et incubés par le CréativLab ont un accès privilégié et gratuit à la salle d'expérimentation. Cet accès sera régulé par les moyens humains disponibles. Les porteurs de projet qui souhaitent avoir accès aux salles d'expérimentation devront respecter la charte d'utilisation de la salle établie par le pôle Ampiric.

Le point de contact chargé de la salle d'expérimentation est **Jonathan MIRAULT**, ingénieur en charge de l'expérimentation et de l'analyse de données du pôle Ampiric, jonathan.mirault@univ-amu.fr

3.5.2.3. Maintenance des équipements

Le Pôle Ampiric assurera la maintenance des équipements.

3.6. La création d'un Label de qualité Ampiric

Une fois les ressources évaluées et leur utilité démontrée, elles obtiennent un « Label de qualité Ampiric » et bénéficient d'un accompagnement à leur diffusion. La labellisation valide l'efficacité

mesurée des ressources produites dans un contexte de recherche-action. Elle permet ainsi de guider les acheteurs potentiels (parents, éducation nationale, structures de formation professionnelle...) dans l'acquisition de ces ressources. Pour ce faire, le CréativLab élaborera un protocole de labellisation en collaboration avec le reste du Pôle et notamment son dispositif de suivi et d'évaluation.

Afin de nourrir la réflexion collective sur les critères de labellisation, un travail de veille est mené par le groupe opérationnel du CréativLab, en articulation avec les autres actions du projet Ampiric. Dans cette perspective, des séminaires pourront être organisés pour identifier les bonnes pratiques.

4. GOUVERNANCE ET PILOTAGE

4.1. Le groupe opérationnel du CréativLab

4.1.1. Rôle

Le groupe opérationnel est chargé de mettre en œuvre les actions du CréativLab. L'ANRT, à travers son groupe de travail « pédagogie par le jeu », est le coordinateur du groupe opérationnel.

Contacts :

- Violette Nemessany (ANRT) : nemessany@anrt.asso.fr
- Clarisse Angelier (ANRT) : angelier@anrt.asso.fr

4.1.2. Composition

Noms	Prénom	Fonction	Institution
ANGELIER	Clarisse	Déléguée générale	ANRT
FAVIER	Mathilde	Cheffe de projet Ampiric	Aix Marseille Université
MASCRET	Nicolas	Responsable scientifique et technique Ampiric	Aix Marseille Université
NEMESSANY	Violette	Chargée de mission	ANRT
Ingénieurs Ampiric			
AZIE	Abraham	Technicien audiovisuel Ampiric	Aix Marseille Université
BRANDIZI-TORRAS	Romain	Ingénieur d'études	Aix Marseille Université
IBERT-HUET	Laurence	Chargée de communication Ampiric	Aix Marseille Université
MIRAULT	Jonathan	Ingénieur de recherche en expérimentation & analyse de données Ampiric	Aix Marseille Université
KOSEOGLU	Selin	Gestionnaire financière et comptable	Aix Marseille Université
SORAGNA	Amandine	Ingénieure en charge du dispositif de suivi et d'évaluation Ampiric	Aix Marseille Université

4.1.3. Mandat

Les mandats sont reconduits tacitement. En cas de changement d'interlocuteur, chaque structure s'engage à désigner, par mail, le nom et les coordonnées du membre du groupe opérationnel. En cas de démission du groupe opérationnel, elle s'engage à informer par mail le coordinateur du CréativLab.

Rémunération du groupe opérationnel

Les membres du comité opérationnel ne sont pas rémunérés.

4.1.4. Fréquence des réunions du groupe opérationnel

Dans la phase de lancement du CréativLab, les membres du groupe opérationnel se réunissent au moins une fois par mois. Puis, une réunion par trimestre est organisée en fonction des besoins liés à la réalisation des actions. Les réunions peuvent être délocalisées dans un réseau académique ou se dérouler en visioconférence.

4.2. Le Conseil Scientifique Interne (CSI) du pôle Ampiric

4.2.1. Rôle

Selon le processus de sélection décrit dans la partie 3.1. de ce protocole, le Conseil Scientifique Interne du pôle sélectionne et évalue les projets lauréats - et selon les années les projets incubés - au sein du CréativLab.

4.2.2. Composition

Noms	Prénoms	Laboratoire AMU	Disciplines
ARMAND	Hélène	ADEF	Sciences de l'éducation (sciences et techno)
ARNOUX	Pierre	I2M	Didactique des mathématiques
BELLOT	Patrice	LIS	Sciences Numériques
BARBIER	Marie-Laure	PSYCLE	Psychologie cognitive
BLAYE	Agnès	LPC	Psychologie cognitive
BRIERE	Fabienne	ADEF	Sciences de l'éducation
CHIARUTTINI	Ana	LINE	Sciences de l'éducation (didactique du français)
ESCHENAUER	Sandrine	LPL	Sciences du langage
FREY	Aline	LNC	Neurosciences
GADILLE	Martine	LEST	Économie Gestion
GEBEIL	Sophie	TELEMME	Histoire et science de l'info et de la com
LEMAIRE	Patrick	LPC	Psychologie du développement
LO MONACO	Grégory	ADEF	Sciences de l'éducation
MASCRET	Nicolas	ISM	STAPS - Psychologie sociale
MILLION-FAURE	Karine	ADEF	Sciences de l'éducation
MUSSARD	Christine	IREMAM	Histoire
PRIMON	Jean-Luc	URMIS	Sociologie
RICHARD-BOSSEZ	Ariane	Mesopolhis	Sociologie
TELLIER	Marion	LPL	Didactique des langues
TORTOCHOT	Éric	ADEF	Sciences de l'éducation (techno. et art.)
TSAO	Raphaële	PSYCLE	Psychologie du développement
VINCENT	Caroline	LEST	Philosophie
VORS	Olivier	ISM	Sciences de l'éducation
ZAROUF	Rachid	ADEF	Didactique des mathématiques
LONGCAMP	Marieke	LNC	Neurosciences cognitives

GARRIC	Julien	ADEF	Sciences de l'éducation
--------	--------	------	-------------------------

4.3. Le Comité de Suivi des Projets (CSP) du CréativLab

4.3.1. Rôle

La mission du CSP consiste à s'assurer du bon déploiement des projets lauréats dans le cadre des objectifs scientifiques fixés par le pôle Ampiric. Chaque année, en mars, les membres du CSP prennent connaissance des fiches de suivi du DSE, complétées par les porteurs des projets lauréats. Ils assistent aux présentations des résultats des projets lauréats lors des speed-datings et ils remettent, en juin, leur avis au CSI ainsi qu'au responsable scientifique et technique du pôle Ampiric et au coordonnateur du CréativLab. Par ailleurs, en cas de litige sur l'exécution d'un projet lauréat ou d'un manquement aux engagements d'un des responsables des projets, le CSP se réserve le droit d'arrêter le projet.

4.3.2. Composition

Noms	Prénoms	Laboratoire AMU	Disciplines
MASCRET	Nicolas	ISM	STAPS - Psychologie sociale
GADILLE	Martine	LEST	Économie Gestion
TORTOCHOT	Éric	ADEF	Sciences de l'éducation (techno. et art.)
VORS	Olivier	ISM	Sciences de l'éducation
ZIEGLER	Johannes	CNRS (LPC)	Neurosciences cognitives

5. LES CONVENTIONS ENTRE LES ENTREPRISES, LES CHERCHEURS, LES ENSEIGNANTS

Un contrat de collaboration-type a été élaboré par le groupe opérationnel du CréativLab. Il a été validé par service juridique de l'AMU. Ce contrat a pour objectif de poser un cadre. Il sera adapté aux différents projets.

6. LES CONVENTIONS CIFRE

Les porteurs de projet peuvent déposer un dossier pour une convention Cifre sur le site de l'ANRT. Ce dispositif est indépendant du CréativLab.

6.1. Procédure simplifiée d'attribution des Cifre

L'ANRT est autorisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à mettre en place une procédure simplifiée d'attribution des Cifre pour le pôle Ampiric. Le rapport d'évaluation rédigé par les chercheurs référents et validé par le comité de sélection avant la sélection des projets sera approuvé, sans expertise, par le comité d'évaluation et de suivi de l'ANRT, sous réserve de l'éligibilité et complétude des dossiers Cifre. Si le rapport d'évaluation n'est pas conforme aux attentes de l'ANRT, elle réalisera autant d'expertises qu'elle le juge utile pour vérifier la conformité des dossiers et s'assurer du bon fonctionnement de l'agrément, qu'elle est en droit d'abroger.

7. COMMUNICATION

7.1. Site Internet

Dans un premier temps, des pages consacrées au projet Ampiric seront créées sur le site AMU. Dans un second temps, un site dédié à Ampiric sera mis en ligne.

7.2. Logo CréativLab



Le logo « CréativLab » a été dessiné par les étudiants d'E-artsup : Romane Lopes (création), Isabelle Martin, Nytyananda Boukhalil, Nicolas Aigueperse, Ornella Ohayon, Meryem Hahn, Loane Rodriguez sous la supervision de Margaux Barré et la direction de Jérôme Bayeux.

Les droits du logo ont été cédés gratuitement au CréativLab par E-artsup.



ANNEXE 1.



PRESENTATION DE L'ACCELERATEUR D'INNOVATIONS PEDAGOGIQUES DU RESEAU CANOPE

Auteur : Olivier Banus

Réseau Canopé est un opérateur public qui propose des services dirigés vers la communauté éducative incluant tous les acteurs de l'école (enseignants, parents, cadres), toutes les organisations et structures qui concourent à l'actions des enseignants et des établissements scolaires (collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, industriels, etc.).

Présentation de l'Accélérateur d'innovations pédagogiques du Réseau Canopé

En tant qu'acteur majeur de la formation dans le secteur de l'éducation, Réseau Canopé est positionné au cœur des enjeux de la transformation numérique de l'éducation, Réseau Canopé s'investit notamment dans le déploiement de projets nationaux de formation numérique comme « Territoires numériques éducatifs » (TNE), e-Inspé ou PIX.

En tant qu'expert de la création de ressources, notamment de formation, Réseau Canopé est un acteur Edtech public qui conçoit et diffuse des ressources et services au bénéfice de la communauté éducative.

Cette double expertise est le socle de « l'accélérateur d'innovation pédagogique », une offre de conseil à destination des entreprises *Edtech* visant à développer les qualités pédagogiques des produits de la filière. A travers une offre de service dédiée, Réseau Canopé propose aux porteurs de projets :

1. **Développement professionnel des porteurs de projets et de leurs équipes** à l'aide d'un programme de formation dédié afin d'améliorer leur connaissance du système éducatif français : ses enjeux, sa réglementation, ses acteurs, ses mécanismes de de financement et de prise de décision, etc.
2. **Amélioration des qualités pédagogique, technique et éthique des produits** à l'aide de prestations de :
 - conseil et préconisations : pédagogie, didactique, ergonomie, accessibilité, etc. ;
 - création de contenus ou de fonctionnalités techno-pédagogiques.
3. **Diffusion des produits ayant atteint une qualité satisfaisante** à l'aide de contrats de formation visant à développer à l'appropriation par les publics.

Axe de travail Ampiric/CréativLab – Réseau Canopé/Accélérateur

Réseau Canopé, mobilisant le savoir-faire de son Accélérateur d'innovations pédagogiques, propose à tous les lauréats du CréativLab une analyse initiale visant à évaluer le degré de maturité et de compatibilité du produit avec l'écosystème éducatif français selon une grille de critères nommée « Cadre de confiance », construite par Réseau Canopé et visée par le MENJ (DNE) et le laboratoire Techne (Univ. Poitiers).

Cette action a pour but de proposer une analyse objective à date de l'observation et permet au porteur de projet d'obtenir un rapport synthétique, établi au nom de Réseau Canopé et adressé au porteur de projet, identifiant les qualités du produit observé ainsi que des points d'amélioration ordonnés par priorité.

La réalisation de cette action est assujettie à l'acceptation du porteur de projet aux conditions générales de prestations d'expertise de Réseau Canopé (CGPE). https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/CGVU/FormulaireEngagement_CGPE-ok.pdf

Le porteur de projet est libre d'utiliser le rapport qui lui est remis comme il l'entend dans le développement de son projet, dans le respect des CGPE. Réseau Canopé reste à sa disposition avec son offre de service dédiée afin de mettre en œuvre tout ou partie des améliorations identifiées.